

Cette publication nest pas publiée

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

Date de publication: SHAB 27.01.2023

Publications supplémentaires: KABVS 27.01.2023

Date de fin de visibilité prévue: 27.01.2024

Numéro de publication: SB01-0000002902

Entité de publication

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey, Rue de la Piscine 10, 1950 Sion

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Didier Chalons

Débiteur(s):

Didier Chalons
Place Emile Zola 2
01100 Oyonnax
Pays: France

Objet(s) à vendre aux enchères:

Commune de Nendaz :

Parcelle de base No 279, follio 5, les Ecluses, Imm. Les Ecluses., soit PPE No 51530, quote-part 22/1000ème du No 279, folio 5, Imm. Les Ecluses, avec droit exclusif au 1er étage sur appartement No 50 et cave No 26.

Taxes cadastrales : bâtiment Fr. 46'993.-- et biens-fonds Fr. 1'816.--

Estimation officielle : Fr. 97'000.--

Vente aux enchères

Le 30.03.2023 à 11:00 heure, Relais du Valais, Rte de l'Abbaye 35, 1963 Vétroz

Remarques juridiques:

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 15.02.2023

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 16.03.2023

Point de contact:

Office des poursuites des districts de Sion, Hérens et Conthey
Rue de la Piscine 10
1950 Sion

Remarques:

Vente requise par le créancier hypothécaire en 1er rang et le créancier saisissant.

Montant à payer à l'enchère : Fr. 10'000.—

Les conditions de vente seront déposées au bureau de l'Office à Sion pendant dix jours à compter du quatorzième jour avant la vente.

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis) ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées sont admis.

La présente publication ainsi que le rapport d'estimation peuvent être consultés sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres.